

Lyon, le 8 octobre 2025

---

## Au salon Pollutec, la Région et FEDERREC Centre et Sud-Est signent un accord filière Aimants et Terres rares

---

La Région Auvergne-Rhône-Alpes structure une filière stratégique de recyclage des aimants et terres rares grâce à la signature de l'accord régional filière.

Dans un contexte de forte dépendance aux métaux critiques, la Région Auvergne-Rhône-Alpes franchit une nouvelle étape vers la souveraineté industrielle et l'économie circulaire. Aux côtés de FEDERREC Centre et Sud-Est, elle annonce la signature d'un Accord de filière Aimants & Terres Rares, réunissant également deux acteurs majeurs : MagREESource et REEfine.

Dans la continuité de l'accord régional filière textile, ce **nouvel accord** vise à **renforcer la souveraineté industrielle, réduire la dépendance** aux importations étrangères et **valoriser les ressources locales**. Créer une chaîne de valeur régionale compétitive et pérenne, capable de recycler localement les aimants issus de déchets industriels et domestiques, et de relocaliser des savoir-faire stratégiques.

« Via la signature de cet accord, la Région est fière de s'engager auprès des entreprises de la filière aimants et terres rares d'Auvergne-Rhône-Alpes afin de les aider, entre autres, à la structurer et à accélérer leur décarbonation pour améliorer la compétitivité de nos entreprises, tout en répondant aux enjeux environnementaux. Je tiens à dire aux entreprises que la Région sera toujours à leurs côtés lorsqu'il s'agit de préserver leur compétitivité et leurs emplois », **Stéphanie PERNOD, vice-présidente de la Région en charge de l'économie, de la relocalisation, du numérique et de la préférence régionale.**

**FEDERREC Centre Sud Est assure la coordination du projet et l'ancrage territorial via les acteurs du recyclage :**

- **MagREESource**, pionnier du recyclage, exploite une usine pilote et prévoit la création de **MagFactory**, une unité de production d'aimants recyclés d'ici 2031.
- **REEfine** apporte son expertise technique sur la valorisation des terres rares.

**Les axes structurants de l'accord :**

- **Structuration de la filière** : guide de bonnes pratiques, tests de caractérisation.
- **Sécurisation de l'approvisionnement** : label régional, protocoles logistiques, tarification équitable.
- **Formations professionnelles** : modules via l'EN2R, démonstrateurs techniques.
- **Communication** : journées techniques, webinaires, kit de communication.



Lyon, le 8 octobre 2025

---

*« Avec cet accord de filière, nous jouons pleinement notre rôle de fédération porteuse et fédératrice : coordonner les partenaires, structurer la filière et donner une visibilité nationale et européenne à notre région et la filière du recyclage, indispensable pour répondre aux objectifs environnementaux ambitieux »,* **Matthieu CHARREYRE, Président de FEDERREC Centre et Sud Est.**

#### **Des retombées économiques concrètes**

La filière permettra de **relocaliser de la valeur industrielle**, de **créer des emplois qualifiés** dans le recyclage et la formation, et de **stimuler l'innovation** dans les procédés de traitement des aimants. Elle s'appuie sur un potentiel régional fort : 8 millions d'habitants, 47 milliards d'euros de valeur ajoutée industrielle, et un gisement local de déchets encore peu exploité.

*« Cet accord régional est un modèle. Il montre comment, à partir d'une initiative locale, nous pouvons bâtir une stratégie nationale de recyclage des ressources critiques. Sans les entreprises du recyclage il n'y a pas d'industrie durable »,* **François EXCOFFIER, Président de FEDERREC national.**